## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

## Décision n° 96477 du 7 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1734489S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision nº 92374 du 1er décembre 2017 (NOR: INTJ1732692S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er janvier 2018 :

**Colliaut** Laurent NIGEND : 172 023 NLS :8 027 323

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2018 :

**Terryn** Jérémie NIGEND : 148 657 NLS : 8 006 297

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er janvier 2018 :

Reymond Olivier NIGEND: 136 566 NLS: 5 324 079

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2018 :

**Clauzel** Thomas NIGEND : 307 583 NLS :8 105 165

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, O. COURTET